

FCPE - DEVOIRS A LA MAISON - 2012

La FCPE dénonce depuis longtemps la persistance des devoirs à la maison, dont personne n'a jamais prouvé l'utilité et qui ne font qu'accentuer les inégalités entre les enfants selon qu'ils peuvent ou non bénéficier d'aide à la maison. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont proscrits à l'Ecole primaire depuis 1956.

La circulaire du 29 décembre 1956 a édicté « la suppression des devoirs à la maison ou en étude », avec les attendus suivants: « Six heures de classe bien employées constituent un maximum au-delà duquel un supplément de travail ne peut qu'apporter une fatigue préjudiciable à la santé physique et à l'équilibre nerveux des enfants. Enfin, le travail écrit, fait hors de la classe, hors de la présence du maître et dans des conditions matérielles et psychologiques souvent mauvaises, ne présente qu'un intérêt éducatif limité. En conséquence, aucun devoir écrit ne sera demandé aux élèves hors de la classe. Cette prescription a un caractère impératif ».

Bien qu' « impérative », cette circulaire n'est pas appliquée partout, loin s'en faut... Et pourtant, ses motivations sont toujours valables aujourd'hui. Ce qui est interdit à travers les devoirs, c'est le renvoi à la maison et donc à la famille de la responsabilité des difficultés scolaires, alors que l'on sait combien les ressources des familles sont inégales pour accompagner la scolarité de leurs enfants. Nous rejetons cette forme de « sous-traitance pédagogique » aux familles.

La position de la FCPE, maintes fois réaffirmée, et notamment dans son projet éducatif, est que « c'est en classe que doivent se faire les apprentissages et non à travers des devoirs qui relèvent souvent d'une délégation donnée aux familles, ce qui renvoie l'échec d'un élève à sa responsabilité individuelle et familiale, renforçant ainsi les inégalités culturelles et sociales. La FCPE s'oppose clairement aux devoirs à la maison et refuse la sous-traitance pédagogique aux familles. La règle est que l'enfant doit montrer à la maison ce qu'il a fait à l'école et non pas montrer à l'école ce qu'il a fait à la maison. Dans le second degré, le travail personnel devrait amener les jeunes à mobiliser les connaissances apprises pour réaliser un travail individuel ou en groupe plutôt que de refaire des exercices déjà travaillés en classe. Il importe que le travail personnel ait du sens pour les élèves et qu'ils trouvent dans l'établissement les moyens de le réaliser. »

Par « devoirs », il faut entendre des exercices écrits répétitifs ou l'apprentissage de leçons non encore vues en classe, sous quelque forme que ce soit, soit la délégation de tâches purement scolaires à la famille. Il n'est pas dans notre propos d'interdire toute forme de travail personnel à la maison, mais en respectant le principe suivant : montrer à la maison ce qui a été fait à l'école, ou en proposant une préparation ou un prolongement d'une leçon par une recherche personnelle.

Dans tous les cas, le travail personnel doit être adapté, aussi bien en durée qu'en contenu, à l'élève. Il doit démarrer en classe, de façon à être bien un prolongement à la maison. Son objectif doit être d'apprendre aux enfants à apprendre, pas de comprendre ce qu'ils n'ont pas compris en classe ce qui est voué à l'échec. En effet, comment croire que, seul devant sa table de travail (s'il en a une !), sans enseignant ni ses camarades, un enfant comprendra ce qu'il n'a pas réussi à comprendre en classe ? Enfin, il est indispensable qu'un temps de restitution ait lieu en classe, sans quoi les enfants se démotivent puisque l'enseignant ne regarde pas ce qui a été fait.

Mais l'absence de formation pédagogique des enseignants ne peut que concourir à l'inflation des devoirs à la maison pour pallier les manques et

les difficultés. La FCPE demande une réhabilitation du métier enseignant par une formation adaptée.

Argument n°1 : le renoncement à l'effort

- Ne plus faire de devoirs à la maison, c'est en faire moins, ne plus apprendre à faire un travail personnel. Quand ils devront vraiment travailler, ils n'y seront pas préparés.
- Il s'agit de faire comprendre aux enfants que le travail, les efforts sont nécessaires. Et faire passer le message qu'il faut en faire de moins en moins est catastrophique ! On ne s'élève que par l'effort et vous nous préparez des générations d'assistés.
- Nos maîtres n'ont plus d'autorité sur nos chères têtes blondes si de surcroît vous les exemptez de devoirs alors ce ne seront plus des écoles mais des garderies.
- Des générations entières ont eu des devoirs à la maison et personne n'en est mort.

L'Ecole ne doit pas être un lieu d'effort (surtout si effort signifie souffrance) mais d'apprentissage. Ces critiques témoignent d'une représentation du travail basé sur l'effort comme une fin en soi. Pour nous l'effort et le travail sont des moyens de progresser, mais on apprend mieux en éprouvant du plaisir et de l'intérêt.

Argument n°2 : le creusement des inégalités

- Ce sera la lère forme d'élitisme pour que les enfants ne puissent accéder à l'enseignement supérieur. Surtout, baissions le niveau de nos enfants, surtout pour ceux qui sont lents et qui n'ont pas le temps de tout assimiler en classe.
- Dans l'hypothèse d'une suppression des devoirs à la maison, les parents socialement favorisés et éduqués avec leurs enfants conscients de l'importance des apprentissages, de la lecture et de ce petit rituel que sont les devoirs dont l'habitude doit se prendre le plus tôt possible, feront travailler leurs enfants. Le décalage avec les enfants de familles défavorisées, qui lisent peu, consomment sans limite télévision et play station, ne fera qu'augmenter et ce d'autant plus si ces enfants ont déjà des difficultés à l'école.
- Les études gratuites ça existe !

Il s'agit d'un renversement de situation. Comme le dit la circulaire de 1956, ce sont les devoirs qui sont sources d'inégalités, parce que tous les parents n'ont pas les mêmes possibilités d'accompagnement scolaire de leurs enfants. L'égalité ne peut se trouver qu'à l'Ecole.

Argument n°3 : le nécessaire approfondissement

- Les devoirs sont indispensables pour un approfondissement, une application, une stratification des connaissances acquises, qu'il faut intérioriser par un travail personnel. Imaginerait-on un sportif ne pas s'entraîner ?

Pour faire des sportifs il faut les équipements adaptés ! Cela pose la question des conditions de travail des enfants à la maison : lieu calme, temps disponible, aide éventuelle...

De plus, de deux choses l'une : soit les élèves ont compris la leçon et réussi les exercices en classe, et on leur fait perdre leur temps, en les empêchant de lire par exemple. Soit ce n'est pas le cas et ce n'est pas à la maison, hors de la présence de l'enseignant, qu'ils pourront y arriver mieux !

On voudrait faire croire à l'utilité de cette répétition mais jamais suivre

strictement de simples consignes et le faire seul n'aura amélioré l'autonomie d'un jeune ni développé sa capacité à travailler avec les autres.

Argument n°4 : le lien entre parents et enseignant

- Les devoirs du soir représentent une forme de lien social entre parents-enfants-enseignants.
- Les devoirs, ce sont les parents qui les demandent.

Il est vrai que, parfois, ce sont les parents eux-mêmes qui réclament des devoirs... Mais cet état de fait est clairement lié à un défaut de communication entre les familles et l'École. Comme les notes, tout aussi contestables, les devoirs sont vécus par les parents d'élèves comme un moyen de savoir ce qui se passe en classe. Si on leur propose d'autres modalités de communication avec les enseignants, d'autres façons d'accompagner la scolarité de leurs enfants, ils les adopteront bien vite !

Car ils demandent le droit de voir et pas de devoirs. Il faut que les enfants montrent à la maison ce qu'ils ont fait en classe, pas qu'ils montrent en classe, ce qu'ils ont fait à la maison.

Ce n'est pas le rôle des parents de remplacer les insuffisances de l'École, ni de contrôler ce qui y est fait, ni de chercher à reproduire (mal) ce que font les enseignants.

Les parents ne sont pas des pédagogues. Le rôle des parents est d'avoir une approche différente pour accompagner la scolarité de leurs enfants. C'est le principe de la coéducation : chacun dans son rôle et selon ses compétences, doit accompagner l'enfant jusqu'à la réussite. Tout repose sur une bonne relation entre parents/enseignants pour ouvrir les possibilités échange / savoir.

Argument n°5 : la valorisation de l'enfant

- En classe, un enfant ne participe pas toujours, certains très peu. Réussir ses devoirs du soir est une fierté et une motivation pour un élève. Surtout s'il le montre à ses parents.

Pour l'enfant en échec, les devoirs ne sont que source de stress et d'angoisse et provoquent le dégoût de l'école et de la culpabilité quand il n'y arrive pas.

En outre, le temps de l'enfant n'étant pas extensible à l'infini, il ne faut pas que l'école monopolise le temps non scolaire. Le temps habituellement consacré aux devoirs doit être libéré pour faire autre chose (lire, pratiquer une activité culturelle ou sportive...) et faire autrement.

Argument n°6 : le bon parent est un parent qui fait travailler son enfant

- Renvoyer la totalité de l'éducation des enfants à l'Education nationale est un excellent moyen de se dédouaner des responsabilités parentales mais un très mauvais calcul pour le développement de l'enfant.
- Si des parents d'enfants de classes primaires souhaitent s'occuper de leurs enfants en les aidant et en contrôlant leurs devoirs/leçons, qu'on les laisse faire! Ca incitera peut-être nombre de parents à faire quelque chose avec leurs enfants au lieu de se planter devant la TV!

Les bons parents seraient ceux qui peuvent remplacer les manques de l'École. On observe que les parents qui critiquent ainsi notre demande d'application de la circulaire de 56 ne font vraisemblablement plus confiance en l'École.

Pourtant, dans bon nombre de familles, les devoirs sont la cause de conflits quasi quotidiens entre parents et enfants. Ce climat conflictuel est contreproductif, c'est un frein à l'éducation. Il met l'école plutôt du

côté des contraintes et n'incite pas au plaisir d'y aller.

Enfin, les parents les plus éloignés de l'Ecole se trouvent parfois dépourvus face à un exercice pourtant considéré comme simple par les enseignants. Comme le dit ATD- Quart Monde, cette déconsidération des parents que constitue l'échec à ce qui devient une épreuve est très mal vécue par l'enfant qui n'acceptera pas cette seconde mise à l'écart de son parent par l'Ecole. Cela constitue une base de conflit potentiel entre élève et école.

Cet argumentaire est issu d'une journée thématique organisée par la FCPE le 31 mars 2012.